

Le vieillissement de la population s'accélère en France et dans la plupart des pays développés

Source : www.ined.fr

Les Nations unies prévoient d'ici 2050 le doublement du nombre de personnes âgées (65 ans et plus) dans le monde, passant de 700 millions de personnes en 2020 à 1,5 milliard d'individus. Leur part dans la population mondiale augmenterait ainsi de 9 % à 16 %.

La France n'est pas le pays le plus vieillissant

Le vieillissement de la population des pays développés repose sur une mécanique démographique à plusieurs composantes : d'une part, l'arrivée aux âges avancés des générations du baby-boom et l'allongement de leur vie ; d'autre part, les effectifs de population plus jeunes.

Sur l'ensemble des 40 pays étudiés, les personnes âgées de 65 ans et plus sont près de 4 fois plus nombreuses en 2020 qu'en 1950, passant de 54 millions à 222 millions. Sur cette période, la France a connu une augmentation soutenue de sa population âgée, avec une accélération importante depuis 2011. Toutefois, du fait des effectifs des plus jeunes, relativement plus importants que dans d'autres pays, la France ne devrait pas faire partie des pays où le vieillissement sera le plus impressionnant : la part des 65 ans et plus serait en 2050 de 28 % en France, autour de 36 % dans les pays du Sud de l'Europe, et 38 % au Japon et en Corée du Sud. Cette dernière devient ainsi le pays le plus « vieux » en 2050, alors qu'elle faisait partie des plus jeunes en 1950.

Des années de vie en situation de perte d'autonomie "contenues"

Les années de vie gagnées au fil des décennies se sont accompagnées pour partie de troubles fonctionnels, car les progrès médicaux, sanitaires et sociaux ont permis à bien plus de personnes, y compris certaines fragiles, d'atteindre les grands âges, auxquels les problèmes de santé sont courants. Toutefois, les études internationales indiquent que les situations les plus complexes, conduisant à une perte d'autonomie, restent contenues alors que l'espérance de vie s'allonge. La prévention et l'accompagnement des troubles courants pour en limiter l'impact sur les activités les plus élémentaires constituent ainsi des leviers pour limiter les situations de perte d'autonomie.

Présentation :

Qualité rédactionnelle : orthographe/syntaxe :

Questions :

1. Résumez le texte en 70 mots environ (50 mots minimum, 80 mots maximum).
Indiquez le nombre de mots à la fin de votre production.

La population mondiale connaît une accélération importante du phénomène de vieillissement : les Nations Unies attendent le doublement de la population âgée de plus de 65 ans d'ici 2050.

De la même manière, la France connaîtra une augmentation de sa population âgée, toutefois moins marquée que les autres pays étudiés. Ce phénomène, lié, notamment en France, par l'arrivée au grand âge des générations du baby-boom, appellera à poursuivre les politiques de prévention contre la perte d'autonomie. (76 mots)

2. Quelles sont les prévisions relatives à la population âgée dans le monde ?

La population âgée mondiale va passer de 700 millions de personnes en 2020 à 1,5 milliard d'individus d'ici 2050. Leur part, dans la population mondiale, va augmenter de 7 points sur cette période.

3. Qu'en est-il s'agissant de la France ?

La France voit la part de sa population âgée augmenter de manière soutenue depuis 2011. Néanmoins, la France ne devrait pas faire partie des pays où le vieillissement sera le plus important : la part des 65 ans et plus serait en 2050 de 28 % en France, autour de 36 % dans les pays du Sud de l'Europe, et 38 % au Japon et en Corée du Sud.

4. Quelles sont les causes de l'augmentation du vieillissement de la population ?

Les causes principales de l'augmentation du vieillissement de la population sont l'arrivée aux âges avancés des générations du baby-boom cumulé à l'allongement de leur vie.

5. Quel est le principal problème lié au vieillissement de la population ?

Il s'agit des troubles fonctionnels, entraînant davantage de dépendance.

6. Qu'est ce qui constitue un levier pour limiter la perte d'autonomie ?

La prévention et l'accompagnement des troubles courants constituent un levier limitant les situations de perte d'autonomie.